

LE SYSTEME FRANCAIS DE COMPTABILITE ECONOMIQUE REGIONALE

PAR

JEAN ANFRE

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Pour répondre aux besoins de la préparation du Plan, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) élabore des séries de comptes économiques régionaux ayant pour origine l'année 1962. Ces comptes concernent les 21 régions de programme que distingue la planification française et sont élaborés de façon centralisée selon des concepts étroitement dérivés de ceux du système français de comptabilité nationale. Toutefois la régionalisation de certains éléments des comptes nationaux qui paraissent peu utiles pour l'analyse régionale n'est pas prévue. A l'inverse il a fallu apporter des solutions originales à divers problèmes qui ne se posent pas au niveau national, comme celui de la localisation des entreprises à établissements multiples.

Si le cadre comptable a été défini pour l'ensemble des comptes qu'on envisage de régionaliser, les premiers travaux ont porté sur les éléments qui pouvaient être évalués rapidement à l'aide des statistiques immédiatement disponibles et qui présentaient le plus d'intérêt pour la régionalisation du Plan. C'est ainsi qu'ont été réalisés en priorité les comptes des agents régionaux (collectivités locales, ménages, entreprises et établissements). Mais l'équilibre régional des opérations, qui nécessite de lourdes investigations statistiques, n'a fait l'objet que de travaux préliminaires.

Parallèlement à l'élaboration des comptes régionaux, un modèle de projection à moyen terme a été mis au point. Ce modèle, qui constitue une régionalisation du modèle physico-financier utilisé pour la planification nationale, concerne deux domaines: les collectivités locales et les ménages. La projection des comptes des collectivités locales permet d'étudier le financement des équipements collectifs; la projection des comptes des ménages fournit une mesure des disparités régionales de revenus et de leur évolution. Les premières projections, préparées en 1970 pour l'année 1975 gardent, plus encore que les séries de comptes régionaux, un caractère expérimental.

La comptabilité régionale s'est développée à l'I.N.S.E.E. depuis 1963 environ pour répondre aux besoins de la planification. En effet, au cours des périodes précédentes, les Plans de Modernisation et d'Equipeement visaient avant tout à reconstruire et à développer l'économie française. Après les destructions et les retards dus à la deuxième guerre mondiale, il s'agissait de reconstituer rapidement le potentiel économique de la France. C'est donc dans les régions les plus affectées par la guerre que l'effort a été porté pour rebâtir et moderniser ce qui avait été détruit; mais les préoccupations régionales n'apparaissaient pas explicitement dans ces travaux.

Les plans suivants ont eu un objectif quelque peu différent comme l'indique l'appellation qui leur a été donnée: plan de développement économique et social. A partir du IV^e plan (période 1961-1965) et surtout à partir du V^e (période 1966-1970) on a cherché à favoriser une croissance harmonieuse des diverses régions et même temps qu'à assurer un développement optimum de l'économie compte tenu de certains objectifs généraux (plein emploi, répartition des revenus, équilibre extérieur...). Les travaux techniques sur lesquels

s'appuyait la régionalisation du Plan¹ ont été jusqu'ici très partiels. Ils utilisaient essentiellement des projections démographiques (population totale, population active . . .) prolongeant souvent les tendances passées sans que l'aspect économique et financier puisse être complètement étudié.

Les planificateurs régionaux ont ressenti cette lacune et ont considéré que des progrès décisifs ne seraient obtenus dans la régionalisation du Plan que si l'on s'appuyait sur la projection de comptes régionaux, de même que les travaux techniques de la préparation du Plan au niveau national utilisent très largement les comptes nationaux et leurs projections. C'est pour répondre à ce besoin que l'I.N.S.E.E. a entrepris l'élaboration de comptes économiques régionaux pour les 21 régions de programme que distingue le Plan.

Des tentatives avaient déjà été faites, notamment par des chercheurs des universités, en matière de comptabilité régionale parmi lesquelles deux tendances peuvent être distinguées. — Certains travaux visaient à établir les comptes des divers agents d'une région donnée (ou d'un département) selon un schéma plus ou moins dérivé du tableau économique d'ensemble de la comptabilité nationale française. — D'autres étudiaient essentiellement les biens et services, soit en présentant un tableau des échanges interindustriels d'une région, soit en décrivant les échanges d'une catégorie de produits donnée entre les diverses régions de France.

Ces études ont présenté un double intérêt; d'une part elles ont permis de décrire l'activité économique de certaines régions à l'aide d'un ensemble cohérent de données, d'autre part elles ont fourni l'occasion de poser (sinon toujours de résoudre) certains problèmes méthodologiques. Mais, bien que les concepts fussent presque toujours issus de ceux de la comptabilité nationale française, les différences dans les définitions et les cadres comptables, l'hétérogénéité des sources de renseignements et la représentativité relative des enquêtes exécutées par certains chercheurs pour combler les lacunes des statistiques régionales ont empêché de faire la synthèse des divers travaux.

A l'I.N.S.E.E. même, l'élaboration de comptes régionaux avait été envisagée puis abandonnée devant l'insuffisance des statistiques régionales. Ce sont les progrès — lents mais réels — de ces dernières qui ont permis d'aboutir en 1966 à la publication de comptes régionaux pour l'année 1962. Ces comptes, qui concernent toutes les régions de France, ne sont toutefois pas complets: certains éléments des comptes des entreprises (comptes d'affectation et de capital), les échanges inter-régionaux de biens et services et les équilibres des comptes d'opérations n'ont pas été réalisés. Les statistiques qui auraient permis d'évaluer ces comptes n'étaient en effet pas toujours disponibles et il avait été décidé de ne pas effectuer d'enquêtes nouvelles.

Bien que partiels, les comptes publiés pour 1962 fournissent une bonne description de l'activité économique régionale. Les travaux actuellement poursuivis se situent dans une optique quelque peu différente. Des comptes annuels

¹La planification française, qui n'est qu'indicative, s'élabore selon une méthode itérative. Des travaux techniques d'une part, des discussions et concertations auxquelles participent les administrations et les divers partenaires sociaux d'autre part se succèdent. La synthèse des résultats des discussions menées par ces commissions spécialisées permet d'étudier leur compatibilité et sert de base aux itérations suivantes. Seuls les travaux techniques exécutés par les programmeurs sont visés ici.

sont élaborés en priorité dans les domaines les plus utiles pour la régionalisation du Plan. Les contraintes de calendrier conduisent à couvrir un champ plus restreint que celui des comptes de 1962. Simultanément des actions visant à améliorer l'information statistique régionale (régionalisation de statistiques existantes, organisation d'enquêtes statistiques nouvelles . . .) sont entreprises; mais elles ne pourront aboutir qu'à plus long terme.

Après avoir indiqué les principes généraux de la comptabilité régionale française, on décrira le cadre comptable. Enfin seront données des indications sur l'utilisation de ces comptes pour les projections à moyen terme.

Une présentation plus complète des cadres et définitions de la comptabilité régionale est donnée en annexe.

1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMPTABILITÉ RÉGIONALE

Pour des raisons théoriques et pratiques, le système des comptes régionaux découle directement du système français de comptabilité nationale et fait l'objet d'évaluations annuelles.

1.1—*Un système de compte régionaux semi-globaux*

Deux conceptions sont possibles pour un système de comptes économiques régionaux. La première consiste à rechercher un ensemble de comptes globaux mettant en jeu un petit nombre d'agrégats représentant des grandeurs économiques importantes et liés par des relations comptables d'une part et des relations de comportement d'autre part. Ce n'est pas la voie qui a été suivie. En effet, la théorie économique n'a pas paru assez avancée dans le domaine des modèles de croissance interrégionaux pour fournir la base d'un tel système comptable. De plus l'organisation statistique, conçue pour satisfaire en priorité les besoins nationaux, n'aurait pas toujours fourni les informations nécessaires dans les nomenclatures les mieux adaptées.

La deuxième conception, qui a prévalu, est celle d'un ensemble de comptes régionaux assez détaillés fournissant une description schématique certes, mais relativement fidèle des circuits et des relations économiques, qui ne cherche pas a priori à s'appuyer sur une théorie économique encore incertaine. Elle correspond à l'idée générale du système français de comptabilité nationale qui, sous sa forme synthétique — le tableau économique d'ensemble — retrace les diverses catégories d'opérations reliant des agents économiques regroupés en catégories de comportement homogène. Outre l'intérêt d'un tel ensemble de comptes pour la description de l'équilibre économique, les postes qu'il isole se prêtent assez bien aux projections et correspondent à des niveaux effectifs de décision.

1.2—*Relié aux cadres de la Comptabilité Nationale*

Le système des comptes économiques régionaux se relie directement aux cadres de la comptabilité Nationale. Il ne s'en écarte que lorsque la réalité régionale ne permet pas de transposer directement les concepts nationaux à la région. Cette relation étroite entre les cadres de la comptabilité nationale et de la comptabilité régionale trouve sa justification dans les applications prévues

pour cette dernière. Compte tenu de l'organisation administrative et économique très centralisée de la France, les organismes centraux sont des utilisateurs privilégiés des comptes régionaux. Il importe alors de disposer de comptes homogènes pour toutes les régions. En matière de programmation ces comptes interviennent à deux niveaux.

Ils servent tout d'abord de base à des projections par région assez globales et qui utilisent parfois des paramètres nationaux. Les résultats de ces projections permettent de mettre en évidence les disparités régionales que peuvent éventuellement masquer les projections nationales. Dans la mesure où ces disparités sont incompatibles avec les objectifs généraux de la planification, il convient d'étudier les procédures qui permettent de les atténuer, ce qui conduit à retoucher les travaux nationaux.

Ils permettent ensuite de faire la synthèse des travaux exécutés dans les diverses régions à un plus grand niveau de détail et, par comparaison avec les projections nationales, de contrôler la cohérence de l'ensemble des travaux. Compte tenu des procédures itératives de la planification française, il est indispensable que les cadres de la comptabilité nationale et de la comptabilité régionale soient voisins et que le passage des uns aux autres soit explicite. Cette similitude des cadres comptables comporte un autre avantage. Elle permet de comparer et de situer les régions par rapport à l'ensemble du pays.

1.3 Les évaluations régionales sont cohérentes avec celles des comptes nationaux

Mais pour que ces comparaisons soient possibles, il ne suffit pas que les cadres comptables régionaux et nationaux présentent des relations simples. Il faut encore que les évaluations chiffrées soient cohérentes. Cette condition est particulièrement importante lorsque, comme c'est le cas dans de nombreux pays et particulièrement en France, les statistiques de base utilisées pour l'élaboration des comptes tant régionaux que nationaux n'ont pas été conçues à l'origine pour cet usage. Les corrections de champ et les ajustement auxquels on est contraint de procéder risquent d'empêcher des confrontations valables si les méthodes de traitement ne sont pas homogènes.

La contrainte de retrouver les données de la comptabilité nationale comme somme ou combinaison des données régionales présente en outre un autre avantage. Les statistiques régionales ne permettent que rarement d'estimer toutes les grandeurs nécessaires à l'élaboration de comptes régionaux. Dans le cas de la France, le système statistique est conçu pour donner en priorité des résultats nationaux, ce qui explique ses insuffisances et ses lacunes sur le plan régional. Il est illusoire d'attendre une amélioration sensible des statistiques de Base pour entreprendre l'élaboration de comptes régionaux. Les progrès seront au contraire, beaucoup plus rapides si des comptes imparfaits mais déjà utilisables montrent la nécessité de rassembler de nouvelles statistiques régionales et d'améliorer celles qui existent.

1.4 Certains postes secondaires ne peuvent être évalués directement

Sans l'utilisation des données nationales, les éléments de comptes régionaux formant un ensemble assez complet pour être utilisables ne pourraient en effet être obtenus rapidement. Les statistiques manquent souvent pour évaluer

certains postes secondaires. Aussi est-on conduit à les estimer en ventilant les données nationales correspondantes à l'aide de clés de répartition portant sur des variables liées ou sur des grandeurs de définition voisine. C'est le cas par exemple des primes d'assurances versées par les entreprises. Des raisons pratiques (absence de statistiques régionales adéquates) ou théoriques (les entreprises multirégionales versent globalement les primes relatives à l'ensemble de leurs établissements) obligent à ventiler, à l'aide de critères liés à l'existence des risques, les données nationales.

Pour les principaux postes, des évaluations régionales directes sont possibles. Mais des comptes complètement équilibrés dans chaque région ne peuvent être obtenus; les ajustements nécessaires pour assurer la cohérence comptable, et éviter les distorsions ne peuvent donc se faire qu'au niveau de l'ensemble de la France. C'est pourquoi les postes régionaux évalués de façon directe sont ajustés pour que dans tous les cas la somme des régions redonne la valeur correspondante des comptes nationaux. Cette contrainte présente en outre l'avantage de faciliter l'emploi conjoint des comptes régionaux et nationaux notamment par les utilisateurs qui ne sont pas familiarisés avec la comptabilité économique.

1.5 *Les évaluations sont annuelles*

Mais c'est pour satisfaire les besoins d'une catégorie privilégiée d'utilisateurs, les programmeurs, que les comptes sont établis sous forme de séries chronologiques annuelles. S'il ne s'était agi, en effet, que de décrire la structure régionale de l'économie, des comptes établis pour une seule année ou pour quelques années isolées auraient suffi. Mais les projections doivent utiliser des séries temporelles pour vérifier, sur les périodes passées la validité des relations retenues pour l'élaboration des comptes prospectifs et évaluer les coefficients de ces relations.

C'est donc le principe d'évaluations annuelles à compter de 1962 qui a été adopté. Compte tenu des délais importants avec lesquels les données régionales sont disponibles, ce sont des séries de six ans au mieux et souvent de cinq ans seulement qui peuvent être élaborées. Et même parfois, une des années intermédiaires doit être estimée de façon sommaire, comme pour les collectivités locales en 1964, les statistiques de base n'ayant pas été rassemblées selon la méthode habituelle.

Les séries élaborées ou en cours d'élaboration sont donc relativement brèves mais le manque de statistiques régionales interdit des rétrospectives plus longues. Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler le caractère expérimental des comptes régionaux en préparation et surtout des projections de ces comptes. C'est avec prudence que doivent être utilisées ces projections. L'élaboration de comptes régionaux présente un autre intérêt. Elle fait apparaître les anomalies que peuvent présenter certaines évolutions et permet un contrôle immédiat des statistiques de base. Cet avantage, d'ordre pratique est loin d'être négligeable.

2. LE SYSTÈME COMPTABLE RÉGIONAL ET SON ÉVOLUTION

L'objectif final assigné aux comptes économiques régionaux est de fournir une description de l'activité économique de l'ensemble du pays qui tienne compte

de l'aspect régional. Puisqu'il n'est pas possible d'obtenir dans des délais raisonnables l'ensemble des comptes qui paraissent souhaitables, c'est par étapes que sera réalisé ce programme, en commençant par les domaines dans lesquels les statistiques immédiatement disponibles permettent d'obtenir des résultats rapidement utilisables. Mais il est commode de disposer dès maintenant d'un cadre général des comptes nécessaires. Ainsi peut-être défini plus facilement un programme régional d'investigations statistiques.

2.1 *Les comptes régionaux distinguent 21 régions*

Les limites des régions que distinguent les comptes régionaux correspondent à un découpage administratif. Il ne pouvait en être autrement puisque les statistiques sont, la plupart du temps, rassemblées selon les circonscriptions administratives. Le découpage traditionnel de la France en départements (au nombre de 95) ne pouvait être adopté. Il aurait entraîné un travail trop important, d'une utilisation trop lourde, et, en outre, un grand nombre de statistiques n'existe pas à un niveau aussi fin.

C'est le découpage en 21 régions de programme² qui a été retenu. Il tient compte à la fois des réalités économiques, de l'organisation de la planification régionale et des impératifs de la collecte des statistiques. Chaque région de programme regroupe un nombre entier de départements qui présentent une certaine unité sur le plan économique. Comme pour toute partition du territoire qui repose sur des limites administratives, l'homogénéité et l'unité de certaines régions sont critiquées mais dans l'ensemble les 21 régions de programme constituent un bon compromis entre des exigences contradictoires. De toutes façons ce découpage répond parfaitement aux exigences de la planification régionale puisqu'on trouve dans chaque circonscription un Préfet de Région³ chargé notamment de l'exécution de la tranche régionale du Plan et une assemblée locale, la C.O.D.E.R.,⁴ qui a un rôle consultatif dans la régionalisation des équipements collectifs.

Mais si les régions de programme constituent un cadre opérationnel, leur nombre conduirait, pour certaines applications à un travail beaucoup trop lourd, portant sur des régions de faible poids économique. C'est pourquoi un regroupement des 21 régions en 8 zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) est prévu. Il est même vraisemblable que certaines données ne seront élaborées que dans ce cadre qui se prête mieux à l'étude de certains problèmes posés par le développement des régions.

2.2 *Le champ de la comptabilité régionale diffère de celui de la comptabilité nationale*

Bien que le cadre comptable régional dérive de celui de la comptabilité nationale et que les évaluations des deux systèmes soient homogènes, certains éléments nationaux peuvent être négligés pour l'analyse régionale tandis qu'à l'inverse certains problèmes ne se posent qu'au niveau régional.

²Décrets du 7 janvier 1959 et du 2 juin 1960.

³Les instances régionales participant à la régionalisation du Plan sont décrites dans (9).

⁴Commission de développement économique régional.

Il semble en premier lieu que l'équilibre financier (étudié au niveau national dans les tableaux d'opérations financières) n'ait qu'une signification relative pour une région puisqu'il y a unité de monnaie et libre circulation dans le pays et que les institutions financières sont en France très centralisées. Le système comptable régional ne comporte donc pas de tableau explicitant l'équilibre des opérations financières. En revanche, le compte financier d'un agent donné peut revêtir une grande importance pour l'analyse de son comportement d'investisseur. C'est le cas des ménages et des collectivités locales; mais leurs opérations ne s'équilibreront qu'au niveau national.

De même des opérations comme la coopération internationale sont le fait d'agents dont le comportement n'est pas caractéristique d'une région. Plutôt que de les régionaliser au prix de conventions arbitraires il est préférable de leur conserver leur caractère national.

Enfin des difficultés théoriques considérables se présentent pour des agrégats comme l'épargne, le besoin (ou la capacité) de financement d'une région: comment définir de telles grandeurs pour des agents comme l'Etat, les entreprises multirégionales? Pour certains d'entre eux, le concept a été défini à partir de conventions sans intérêt pour une analyse globale. De plus la théorie économique ne permet guère de conclure lorsqu'un déséquilibre affecte les relations dans lesquelles interviennent de tels agrégats dans une économie ouverte (un déséquilibre entre l'épargne intérieure et l'investissement n'a pas la même signification au niveau national et au niveau régional). Ces agrégats ne sont donc pas régionalisés dans le système comptable régional.

Mais les cadres choisis mettent en évidence les échanges entre régions et tiennent compte de ce que toutes les opérations d'un agent ne s'effectuent pas dans sa région de résidence alors que cette situation ne se présente pas au niveau national. En définitive, les comptes économiques régionaux se présentent sous la forme d'un tableau économique d'ensemble régional qui sera complété par un tableau des échanges interindustriels interrégionaux. Le tableau économique d'ensemble régional rassemble les compte d'agents des diverses régions et explicite l'équilibre des opérations dans chaque région. Il sera réalisé par étapes. Le tableau des échanges interindustriels interrégionaux décrivant les échanges interrégionaux de produits, non encore entrepris, ne sera pas décrit ici, pas plus que des comptes de patrimoine qui pourraient ultérieurement compléter le système.

2.3 Les comptes des agents régionaux sont en cours d'élaboration

La première étape de l'élaboration des comptes régionaux consiste à établir, pour chaque région de programme les comptes des agents dont le comportement est proprement régional. Ceci conduit à distinguer des agents non localisés et des agents "régionaux", ces derniers étant les seuls dont les comptes soient régionalisés. Dans cette régionalisation, la région dans laquelle l'agent effectue les opérations n'apparaît pas (elle interviendra dans une étape ultérieure).

Dans le cas des ménages, c'est le critère de résidence qui détermine la localisation. Le critère retenu dans les comptes nationaux français étant la territorialité le compte intérieur des ménages non résidents n'est pas régionalisé. Il en est de

même des comptes des institutions financières dont on a signalé qu'elles n'ont pas, en France, de comportement spécifiquement régional.

Pour les administrations, on est amené à distinguer les administrations régionales, dont la plus typique est constituée par les collectivités locales et les administrations non régionales comme l'Etat dont un des rôles consiste à assurer, directement ou non, une redistribution des revenus entre régions.

Plus complexe est la solution adoptée pour les entreprises: le critère de localisation est différent selon qu'il s'agit de décrire la production sous son aspect physique (compte de production) et de répartition primaire des revenus (compte d'exploitation) ou qu'on s'attache à l'utilisation des revenus (comptes d'affectation et de capital). Les deux premiers comptes sont localisés dans la région des établissements productifs alors que les comptes d'affectation et de capital le sont dans la région du siège social. Cette solution est rendue nécessaire par l'importance des entreprises multirégionales (elles emploient 40 percent des effectifs industriels). Elle permet d'affecter à chaque région la production qui y prend réellement naissance et de ne pas rompre artificiellement l'unité de comportement des entreprises en matière de financement. Les comptes des agents régionaux sont en cours d'élaboration et serviront à la préparation du VI^o plan comme il est indiqué dans la troisième partie.

2.4 Les comptes régionaux d'opérations seront établis ultérieurement

L'élaboration des comptes régionaux d'opérations sera entreprise par étapes en fonction des améliorations des statistiques. Le principe consiste à distinguer dans le compte de chaque agent les opérations qu'il effectue dans chacune des régions. La description plus détaillée qui est donnée en annexe permet de définir les enquêtes statistiques aptes à fournir l'information nécessaire. Pour que l'équilibre des comptes d'opérations soit assuré dans chaque région, il faut évidemment régionaliser aussi bien les opérations des agents localisés que celles des agents non localisés. Mais pour certaines opérations de répartition (les assurances en particulier), l'équilibre n'intervient qu'au niveau national.

L'équilibre des opérations sur biens et services est décrit globalement dans le tableau économique d'ensemble régional en localisant les opérations selon le critère de territorialité. Il faut, dans cet équilibre, faire intervenir les échanges de produits entre régions; c'est par des enquêtes auprès des entreprises et des commerces qu'il est envisagé de les déterminer. Des enquêtes expérimentales sont prévues à cet effet mais leur généralisation, très coûteuse, sera sans doute limitée aux échanges entre grandes régions (ZEAT).

Une description aussi globale est insuffisante. C'est pourquoi des comptes de production par branche sont en préparation. Ils constituent une étape dans l'élaboration d'un tableau des échanges interindustriels interrégionaux qui sera réalisé ultérieurement.

2.5. Les comptes ne permettent de résoudre que certains problèmes régionaux

Bien que réalisés à l'échelon central, les comptes des agents régionaux disponibles ou en achèvement et, plus encore, l'ensemble des comptes régionaux qui est prévu doivent servir aussi aux organismes régionaux. Toutefois ces

derniers ne trouveront dans ces comptes que des données utiles à certaines études très globales. Une région de programme constitue en effet une zone très hétérogène pour certains travaux. En particulier la distinction au sein de chaque région des zones urbaines et rurales serait très utile. Ce sont des difficultés d'ordre statistique qui empêchent de prévoir actuellement de telles décompositions si ce n'est dans le domaine démographique.

Mais d'autres détails sont utiles aux programmeurs régionaux. Certaines projections concernent une unité économique bien déterminée comme l'administration d'une agglomération urbaine. A un tel niveau de détail, il est plus efficace de faire les projections dans les cadres de la comptabilité habituelle de l'agent avec lequel il devient possible de dialoguer. Les comptes régionaux permettent alors de vérifier la compatibilité de ces projections locales après traduction sommaire de ces dernières dans les nomenclatures de comptabilité économique.

Il faut enfin signaler que parmi les besoins des organismes régionaux ou locaux figurent des évaluations relatives à certaines catégories ou activités qui présentent localement un intérêt particulier. Il est alors possible d'annexer aux comptes régionaux d'une région certaines décompositions qui seront négligées dans les autres régions. Ainsi la comptabilité régionale, telle qu'elle a été conçue ne permet pas de répondre à tous les besoins, centraux, régionaux et locaux. Mais il convient que les travaux locaux plus détaillés puissent s'intégrer dans l'ensemble de la comptabilité régionale.

3. L'UTILISATION DES COMPTES RÉGIONAUX POUR LES PROJECTIONS À MOYEN TERME

Les comptes régionaux en cours d'élaboration serviront à titre principal à la préparation du VI^e Plan. Les méthodes de projection qui seront appliquées dans le courant de l'année 1970 ne sont pas définitivement arrêtées, mais elles ont fait l'objet de premières réflexions. Elles concernent à titre principal les collectivités locales mais seront aussi utiles dans le cas des ménages. Quant aux comptes des entreprises et des établissements ils ne paraissent pas pouvoir servir à l'élaboration du VI^e Plan pour des questions de délais.

3.1. *Les comptes régionaux des collectivités locales servent à la régionalisation des équipements collectifs*

Les résultats régionaux relatifs aux départements et aux communes sont disponibles (mais non encore publiés) pour les années 1962 à 1966. Ils sont complétés de façon sommaire pour des organismes de moindre importance dépendant des collectivités locales. Aux niveaux régional et local, le problème central de la préparation du VI^e Plan est celui de la programmation des équipements collectifs réalisés par les collectivités locales de base. Les travaux doivent aboutir en ce domaine à arrêter des programmes d'équipement qui tiennent compte à la fois des choix nationaux et des objectifs régionaux et à s'assurer que ces programmes peuvent être financés par les collectivités locales.

'articulation générale des projections

La projection des comptes régionaux des collectivités locales s'intègre donc dans un ensemble de travaux qui fait intervenir également l'échelon national⁵ et l'échelon local.⁶

Cette projection utilise en effet certaines données de cadrage tirées de celle des comptes nationaux. Les résultats prospectifs obtenus pour les 21 régions de programme permettent de déceler les tensions éventuelles que les projections nationales comme toute moyenne, peuvent masquer. Une procédure d'itération entre les projections nationales et régionales permet d'éliminer ces tensions éventuelles.

Les travaux locaux comprennent entre autres des projections de comptes d'agglomérations destinées à préciser les modalités du financement des équipements. Certaines hypothèses utilisées pour ces projections locales proviennent des projections régionales; mais elles incorporent aussi des hypothèses locales (développement démographique en particulier). La cohérence de ces travaux est testée dans chaque région de programme en confrontant les projections de comptes d'agglomérations (après adjonction d'une projection globale pour les communes ne faisant pas partie d'agglomérations importantes) et les projections régionales. Des itérations permettent de résorber les écarts éventuels.

3.1.2. Les méthodes de projection

La projection des comptes régionaux des collectivités locales vise à fournir, dans chaque région, des comptes prospectifs pour l'année terminale du Plan (1975). Cette projection prend pour base l'année 1965 et se fait en deux étapes. La première étape consiste à projeter les ressources des collectivités locales compte tenu d'hypothèses provisoires sur leur évolution (subventions tenant compte des premières estimations de taux établis au niveau national, fiscalité locale liée à la progression moyenne de la pression fiscale et à l'activité économique régionale, autres ressources estimées à l'aide d'indicateurs de l'activité économique régionale) ainsi que les dépenses courantes (liées également à l'activité économique régionale). Le solde, c'est-à-dire les dépenses d'équipement, constitue le test de la projection.

A une phase ultérieure de la préparation du Plan, ce sont les équipements qui constitueront la variable exogène. Les divers postes de dépenses et de recettes autres que les impôts seront projetés à l'aide des relations utilisées dans la 1^o phase, complétées par des paramètres de politique économique (montant des subventions, taux d'autofinancement . . .). Le solde du compte sera alors égal aux impôts locaux qui permettront de calculer un indicateur de la pression fiscale locale, test des projections.

Les méthodes de projection envisagées diffèrent selon les postes. Elles font en général intervenir trois éléments:

— La tendance constatée sur les évolutions passées (mais la période utilisée est relativement courte: 1962 à 1966).

⁵Il s'agit du sous-modèle relatif aux administrations mis au point dans le cadre du modèle « FIFI » (physico-financier) — Une présentation générale du modèle FIFI est donnée dans (8).

⁶Les agglomérations.

— La projection du compte national des collectivités locales dans laquelle certains postes pourront être sommairement régionalisés.

— Des indicateurs économiques régionaux issus des projections de population et des projections de comptes de ménages.

3.2. *Les comptes prospectifs des ménages donnent une mesure des disparités régionales de revenus*

L'utilisation de certains résultats pour la projection des comptes des collectivités locales justifie l'élaboration et la projection des comptes régionaux des ménages. Mais cette projection présente aussi un intérêt intrinsèque. Elle permet en effet de traduire en termes de revenus les projections démographiques et d'emploi obtenues de manière indépendante et fournit par conséquent une mesure approximative des écarts régionaux de revenus et de leur évolution. La projection impose évidemment que les postes des comptes des ménages soient établis dans des nomenclatures suffisamment fines. Ce sont en effet les modifications de structure qui expliquent une part notable des écarts entre les évolutions des diverses régions. Tant dans les comptes que dans les projections, le détail varie selon les postes.

La méthode générale de projection du compte des ménages consiste à projeter les divers postes du compte d'exploitation et les ressources du compte d'affectation. Le plus souvent l'évolution régionale d'une catégorie de revenus résulte de l'évolution nationale des revenus individuels de cette catégorie et de l'évolution démographique de la population concernée. Quant aux emplois du compte d'exploitation, certains sont directement liés aux revenus et évalués à partir de ces derniers (impôts, épargne). D'autres, peu importants, seront estimés à l'aide des relations utilisées au niveau national. Enfin la consommation des ménages est la variable endogène principale. La comparaison entre les taux de croissance régionaux et le taux de croissance national sert de test pour la projection.

Moins importante est la projection du compte de capital des ménages. Elle est toutefois envisagée comme confirmation des équilibres des autres comptes des ménages.

Comme pour les collectivités locales, la projection repose sur une série assez courte de comptes relatifs aux années 1962 à 1966 ou 1967.

3.3. *Les comptes des entreprises auront une utilisation plus limitée*

Les délais d'élaboration des comptes des entreprises et des établissements limiteront leur utilisation pour la préparation du VI^e Plan. Pourtant bien que la planification régionale ne porte pas explicitement sur les productions et les investissements industriels il eût été intéressant d'assurer la cohérence entre les projections de population active qui interviennent dans les comptes prospectifs des ménage et des projections de comptes régionaux de production.

Les méthodes dont la description est esquissée ci-dessus sont encore sommaires et restent largement expérimentales. La recherche de lois économiques

propres à la région se heurte à l'absence de séries de comptes assez longues. Pour un certain nombre de postes, ce sont des relations tirées du modèle national FIFI qui sont utilisées. Ceci revient à nier a priori un effet purement régional. C'est dire combien la méthodologie des projections évoluera au fur et à mesure que s'amélioreront les comptes régionaux.

CONCLUSION

La démarche, très pragmatique, qui a été suivie pour élaborer les comptes régionaux a consisté à établir en premier lieu les éléments de comptes qui pouvaient être tirés des statistiques régionales régulièrement publiées, à les compléter pour certains postes par des évaluations indirectes obtenues en ventilant des données tirées des comptes nationaux à l'aide de clés de répartition convenablement choisies et à négliger pour l'instant certains aspects importants qui auraient nécessité des études trop longues.

Bien que peu satisfaisante sur le plan intellectuel, cette procédure était seule susceptible de fournir dans les délais voulus des éléments de comptes régionaux utilisables pour le VI^e Plan.

Deux obstacles principaux ont été rencontrés :

- les statistiques régionales sont insuffisantes et parfois mal adaptées.
- la théorie économique n'est pas assez avancée pour guider dans le choix des cadres comptables.

Sur ces deux points, on peut penser qu'un système relativement détaillé comme celui qui a été adopté sera une source de progrès. Il permet en effet d'élaborer un programme cohérent de statistiques régionales et fournit des données pour des recherches sur la théorie du développement régional.

Conçu pour un état très centralisé, il n'est sans doute pas transposable sans précaution à n'importe quelle situation. Mais il paraît assez souple pour être adapté à des travaux autres que ceux de la projection à moyen terme. En particulier l'étude du court terme n'a pas été envisagée ici car, dans la mesure où les actions conjoncturelles sont plutôt sectorielles que régionales, il n'est pas urgent de développer ce type d'application. Mais il pourrait en être autrement dans le cadre d'une réforme régionale. Le schéma retenu, qui isole des catégories d'agents ayant un pouvoir de décision dans les régions, pourrait, sans grandes difficultés, être adapté à ces travaux.

ANNEXE

LE CADRE COMPTABLE REGIONAL

Les comptes régionaux apparaissent comme une décontraction, entre les 21 régions de programme, des comptes de la Nation. C'est pourquoi on rappellera les principes de la comptabilité nationale française avant de décrire le cadre comptable régional et de préciser certains concepts et méthodes.

1. LES PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE FRANÇAISE

Une description plus complète du système français de la comptabilité nationale est donnée dans [1] et [2]. Seuls sont présentés ici les cadres et les définitions qui interviennent dans la régionalisation.

1.1. *Les agents et leurs comptes*

La Comptabilité nationale française distingue 4 agents :

- les *entreprises* (non financières) dont l'activité principale est orientée vers la production ;
- les *ménages* ;
- les *administrations* qui assurent la redistribution des revenus et, dans une certaine mesure, des créances ;
- les *institutions financières* qui assurent essentiellement l'équilibre financier.

En outre *l'extérieur* reprend les opérations qui mettent en relation un agent intérieur et un agent extérieur. Le terme "extérieur" désigne les agents qui ne sont pas présents sur le territoire national pendant la période considérée. Il comprend en particulier des agents résidents qui sont absents du territoire national de façon durable (ambassades de France à l'étranger, et leur personnel par exemple) ou occasionnellement (touristes français à l'étranger par exemple). En revanche, parmi les non-résidents, ceux qui se trouvent sur le territoire français sont comptés parmi les agents intérieurs.

Pour chacun des quatre agents, on distingue, s'il y a lieu, 5 comptes relatifs chacun à un aspect particulier de l'activité économique.

(1) *Le compte de production* décrit la production sous aspect physique.

(2) *Le compte d'exploitation* montre comment sont répartis les revenus nés de la production (répartition primaire de la valeur ajoutée).

Ces deux comptes n'existent que pour les agents producteurs, c'est-à-dire avec la définition retenue pour la production (biens et services marchands), pour les entreprises et à titre accessoire pour les ménages.

(3) *Le compte d'affectation* décrit la formation et l'utilisation des revenus de chaque agent. Son solde est l'épargne.

(4) *Le compte de capital* montre comment les investissements d'un agent sont financés par son épargne ou par le solde de ses relations financières avec les autres agents.

(5) Enfin, *le compte financier* détaille ces opérations financières mais il n'en sera pas question ici car la régionalisation des comptes financier n'est pas prévue de façon systématique.

1.2. *Les opérations*

L'activité économique des agents est représentée à l'aide d'une nomenclature d'opérations unique.

On distingue les opérations sur biens et services, les opérations de répartition qui déterminent la répartition entre les agents de la valeur ajoutée par la production intérieure ou provenant de l'extérieur, et les opérations financières.

TABLEAU 1
TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

		ENT MEN ADM IF E										C											
		E	A	C	E	A	C	A	C	A	C	E	6	70	71	72	73	74	75	76	77	F	T
1 Entreprises	EXP		RBE										x	x	x	x	x	x			x		
	AFF			EP		RB EI										x	x					x	
	CAP											F											
2 Ménages	EXP					RBE							x		x	x		x					
	AFF						EP					C	x		x	x		x	x	x			
	CAP			FF CEI								F						x				x	
3 Administrations	AFF							EP				C	x	x	x	x	x	x	x	x			
	CAP											F											
4 Inst. financières	AFF								EP			C	x	x	x	x		x	x	x			
	CAP											F										x	
5 Extérieur												E			x		x	x	x	x	x		

Les opérations sur biens et services ne sont pas détaillées dans les comptes globaux; quant aux opérations de répartition, on en distingue 10 qui sont indiquées dans le tableau économique d'ensemble (tableau 1). L'adoption d'une nomenclature d'opérations identique pour tous les agents présente l'avantage de mettre en évidence l'équilibre des comptes d'opérations qui apparaît en même temps que les comptes d'agents dans le Tableau Economique d'Ensemble (ou T.E.E.).

1.3. Synthèse des comptes. Le Tableau Economique d'Ensemble

Ce tableau constitue la forme la plus résumée de la Comptabilité Nationale Française. Il est présenté ici sous forme d'un tableau carré. En lignes figurent les divers comptes d'agents et d'opérations ainsi que le solde des comptes non financiers (Besoin de financement). Les colonnes reproduisent les lignes dans le même ordre. Dans un compte d'agent, les emplois se lisent en ligne et les ressources en colonne. Pour un compte d'opération, au contraire, c'est en ligne que se trouvent les ressources et en colonne les emplois.

Une opération qui constitue un emploi pour un agent (par exemple un salaire versé par une entreprise) est portée à l'intersection de la ligne du compte d'agent et de la colonne du compte d'opération (ligne compte d'exploitation du compte des entreprises et colonne 70: salaires bruts et cotisations sociales). Le même tableau fournit simultanément les comptes d'opérations et les comptes d'agents. L'équilibre d'un compte (d'agent aussi bien que d'opération) s'exprime par l'égalité de la somme des termes d'une ligne et d'une colonne qui se croisent sur la diagonale principale.

Mais avec ce système comptable, on ne peut en général identifier en même temps, dans une opération, l'agent qui « verse » et l'agent qui « reçoit ». Pour ce faire il faudrait en effet adopter une nomenclature d'opérations plus fine qui corresponde au critère de la personnalité de l'agent bénéficiaire (ou débiteur); ce n'est que dans des tableaux annexes qu'apparaissent de telles nomenclatures.

C'est assurément un inconvénient que d'être incapable d'isoler complètement dans le T.E.E. les flux entre agents. Mais en contrepartie ce système présente divers avantages: il est mieux adapté à la nature des statistiques disponibles; il décrit plus fidèlement les circuits économiques; enfin les postes qu'il isole se prêtent plus facilement aux projections.

Deux opérations toutefois isolent les flux entre agents: ce sont celles qui relient les comptes d'un entrepreneur individuel considéré en tant que ménage d'une part et en tant qu'entreprise d'autre part. En effet, pour un entrepreneur individuel, les opérations qui relèvent de son activité d'entrepreneur et celles qui relèvent de son activité de ménage sont traitées différemment. Les premières sont comptabilisées avec les comptes d'entreprises. Le revenu qui s'en dégage (revenu brut des entrepreneurs individuels ou R.B.E.I.) est transféré en totalité du compte d'affectation des entreprises au compte d'affectation des ménages. Il est porté à l'intersection de la ligne compte d'affectation des entreprises et de la colonne compte d'affectation des ménages.

Le Financement sur fonds propres des investissements de l'entreprise individuelle (F.F.C.E.I.)⁷ est, de la même façon, transféré du compte de capital

⁷Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels.

du ménage au compte de capital de l'entreprise. Le même traitement est adopté pour les soldes du compte d'exploitation et d'affectation (résultat brut d'exploitation ou RBE et Epargne brute). Ils sont respectivement transférés du compte d'exploitation au compte d'affectation et du compte d'affectation au compte de capital.

Enfin le solde du compte de capital (capacité ou besoin de financement) ne s'équilibre pas au niveau de chaque agent mais il y a équilibre entre l'ensemble des besoins et des capacités de financement des agents. La présentation matricielle du tableau I est commode pour justifier le cadre comptable régional, mais elle n'est pas utilisée pour la publication régulière des résultats. La présentation habituelle du T.E.E. s'obtient facilement à partir de la présentation matricielle. Les ressources et les emplois des comptes d'agents (parties A et B du tableau 2) sont reproduites côte à côte (tableau III). Les postes qui retracent des relations entre agents (R.B.E.I., F.F.C.E.I., R.B.E. et épargne), figurent à deux lignes supplémentaires aux opérations (R.B.E.I. et F.F.C.E.I.) ainsi qu'à deux lignes supplémentaires aux soldes (R.B.E. et épargne). Sous cette forme, un compte d'opération se lit en ligne (les emplois, à gauche, étant égaux aux ressources, à droite) et un compte d'agent en rapprochant les colonnes homologues de la partie "emplois" et de la partie "ressources".

1.4. Les comptes détaillés

La plupart des comptes du T.E.E. sont établis sous une forme moins résumée. C'est ainsi que les opérations sur biens et services et les comptes de production sont détaillés par branche dans le tableau des échanges interindustriels. De même des tableaux particuliers donnent un plus grand détail dans les comptes d'opérations et d'agents.

TABLEAU 2
T.E.E. (forme matricielle)

	agents ress.	opérations emp.	c.f.	t
agents emp.		B		
opér. ress.	A			
b f				
total				

TABLEAU 3
T.E.E. (forme comptable)

	agents	emplois t	ressources t	
opérations		B		A
	rbei			
	ffcei			
	rbe			
	ep.			
	bf, cf			
total				

2. LES CADRES DE LA COMPTABILITÉ RÉGIONALE

Ils s'obtiennent à partir du tableau économique d'ensemble national (Tableau 1).

Pour régionaliser un compte d'agent, il suffit de le décomposer en autant de comptes qu'il y a de régions, ce qui revient à décomposer chaque ligne (et chaque colonne) en autant de lignes (et de colonnes) qu'il y a de régions. Mais cette décomposition ne permet pas de distinguer, dans chaque opération d'un agent régional, la part qui incombe aux diverses régions. Il faut donc également décomposer les comptes d'opérations. Cette régionalisation doit obéir à des règles telles que tous les comptes soient équilibrés.

2.1. Régionalisation des comptes d'agents

La localisation d'un agent dans une région pose des problèmes complexes que le comptable national a rarement approfondis car, les économies des divers pays étant relativement indépendantes, les opérations d'agents en déplacement, aussi bien que celles des agents dont la localisation est multiple restent pour lui marginales, comparées aux opérations purement nationales et relativement faciles à estimer. Le problème de la localisation se pose en des termes différents selon les agents. Il a été résolu en adoptant des critères basés sur le comportement des agents.

2.1.1. Les entreprises

La localisation d'une entreprise n'est délicate que dans deux cas : lorsqu'elle comporte plusieurs établissements⁸ situés dans des régions différentes (entreprise

⁸Nous utilisons ici la définition française de l'établissement : unité géographique dépendant d'une entreprise. Le siège social est l'un des établissements, celui qui constitue l'adresse légale de l'entreprise.

multirégionale) et lorsque l'activité ne peut être rattachée sans ambiguïté à un établissement déterminé.

Les entreprises multirégionales, si leur nombre est relativement faible, sont parmi les plus importantes: dans l'industrie, par exemple, elles occupent 40% des effectifs salariés. Ce n'est donc pas seulement du point de vue théorique qu'il est intéressant d'étudier les critères de localisation de ces entreprises.

Les entreprises multirégionales ne sont pas toutes gérées de la même manière: la centralisation est plus ou moins poussée, les établissements plus ou moins autonomes. Mais on peut dire qu'en général les décisions qui concernent l'organisation à court terme de la production sont prises dans les établissements, tandis que certains aspects de la gestion (distribution des bénéfices, décision d'investir . . .) relèvent plutôt de l'entreprise tout entière.

C'est pourquoi les comptes régionaux de production et d'exploitation sont dressés par établissement, tandis que, pour préserver l'unité de l'entreprise, les comptes d'affectation et de capital sont régionalisés en fonction de la région du siège social de l'entreprise. Cette solution est, de plus, compatible avec les sources statistiques disponibles.

Mais il est des cas comme pour le transport, où la notion d'établissement ne peut être définie. Pour cette activité (transports et télécommunications), les comptes de production et d'exploitation ne sont pas régionalisés.⁹ En revanche les comptes d'affectation et de capital sont affectés à la région du siège social comme pour les autres entreprises.

Sur le plan comptable, et en supposant pour la clarté de l'exposé qu'il y a 3 régions dans le pays, 4 colonnes et 4 lignes sont affectées au compte d'exploitation des entreprises (Tableau 4). Les premières concernent les comptes des établissements régionaux (transports et télécommunications exceptés) et la 4ème est réservé au compte national du transport. Les comptes d'affectation et de capital comportent 3 lignes et 3 colonnes chacune correspondant aux entreprises dont le siège social est dans la région.

La relation entre les entreprises et leurs établissements se fait par le résultat brut d'exploitation; à l'intersection des 4 lignes des comptes d'exploitation et des 3 colonnes du comptes d'affectation se trouve la matrice du R.B.E. qui explicite le passage entre le R.B.E. des établissements et celui des entreprises.

Les termes hors diagonale r_i^j représentent le R.B.E. des établissements de la région i qui appartiennent à des entreprises dont le siège social est dans la région j .

Le total des termes d'une ligne $r_i = \sum_j r_i^j$ est le R.B.E. des établissements de la région i (transports, et télécommunications exclus) et le total des termes d'une colonne $r^j = \sum_i r_i^j$ est égal au R.B.E. des entreprises de la région, j , y compris le transport et les télécommunications.

La relation entre les comptes d'affectation et de capital des entreprises s'effectue par l'épargne qui est ici une matrice diagonale puisque les entreprises sont localisées de la même manière dans les deux comptes.

⁹Si, sur le plan des concepts cette solution est admissible (Comment régionaliser la production de transport résultant du déplacement d'un train entre Paris et Marseille?), elle est gênante pour l'analyse économique dans les régions où le transport est important.

Quant aux relations entre les entrepreneurs individuels et leurs entreprises (R.B.E.I. et F.F.C.E.I.), il est supposé, faute d'information, que l'entrepreneur et l'entreprise ont même localisation. Ces relations s'expriment donc par des matrices diagonales.

2.1.2. Les ménages

Le critère de localisation adopté dans les comptes nationaux français présente des inconvénients pour l'analyse du comportement des ménages régionaux. Les comptes nationaux sont en effet basés sur le critère de territorialité. Dans les régions touristiques, ce critère conduirait à une grande hétérogénéité de l'agent ménage puisque seraient décrites aussi bien les opérations intérieures des ménages résidents que les opérations à l'intérieur de la région des ménages non-résidents.¹⁰ C'est donc le critère de résidence qui est en principe adopté pour les comptes régionaux des ménages.

Toutefois, pour les comptes d'exploitation des ménages, il est nécessaire d'utiliser le même critère de localisation que pour les comptes d'exploitation des entreprises afin que les agrégats relatifs à la production aient un sens. Par analogie avec la notion d'établissement, le compte d'exploitation des ménages est localisé au lieu du bien qui donne naissance à la production (localisation de l'immeuble pour la production de "Loyers" par exemple).

Le compte d'affectation et le compte de capital sont en revanche localisés dans la région de résidence des ménages. Il faut toutefois isoler, dans le compte d'affectation, le compte intérieur des ménages non-résidents (ambassadeurs étrangers en France, frontaliers et saisonniers résidents des pays étrangers) qui n'est pas régionalisé.

Dans le tableau 4, le compte d'exploitation des ménages est divisé en 3 lignes et colonnes qui correspondent aux 3 régions de localisation des biens. Le compte d'affectation des ménages comporte 4 lignes (et 4 colonnes) consacrées d'une part aux 3 régions de résidence des ménages¹¹ et d'autre part au compte intérieur des non-résidents qui n'est pas régionalisé. Enfin le compte de capital des ménages est divisé en 3 lignes (et colonnes) correspondant aux régions de résidence des ménages.

Le passage des comptes d'exploitation aux comptes d'affectation des ménages est représenté par la matrice du R.B.E. En pratique, les termes de la colonne « Ménages non-résidents » sont nuls (les loyers touchés par des non-résidents sont inconnus et, de toutes façons, négligeables). Les autres termes situés hors de la diagonale constituent le revenu tiré par les ménages des immeubles qu'ils possèdent hors de leur région de résidence. En ce qui concerne l'épargne, seuls les termes diagonaux ont une valeur non nulle puisque la localisation des ménages est la même dans les comptes d'affectation et de capital.

¹⁰Cette objection, valable aussi sur le plan national, ne présente d'importance pratique que sur le plan régional, car les déplacements des ménages entre l'intérieur et l'extérieur du pays sont beaucoup moins fréquents que les déplacements entre l'intérieur et l'extérieur de la région.

¹¹Il ne s'agit ici que des opérations réalisées en France par les ménages résidents. Leurs opérations extérieures ne sont reprises que par leur solde à la rubrique « Dépenses et recettes extérieures ».

2.1.3. Les administrations

L'analyse du comportement des administrations conduit à distinguer deux catégories:

- les administrations centralisées dont les décisions échappent à la région;
- les administrations proprement régionales.

A la première catégorie appartient l'Etat ainsi que, pour des raisons de commodité, les administrations privées et les administrations étrangères et internationales. La seconde catégorie comprend la Sécurité Sociale, les Collectivités locales et les O.S.P.A.E. (organismes semi-publics d'action économique). Seuls sont régionalisés les comptes des administrations régionales. Le tableau 4 distingue donc 4 comptes d'affectation et 4 comptes de capital (3 pour les comptes des administrations régionales, 1 pour les administrations non régionales). L'épargne est évidemment représentée par une matrice diagonale.

2.1.4. Les institutions financières

Leurs comptes d'affectation et de capital ne sont pas régionalisés pour deux raisons. Les comptes non financiers de cet agent, qui ne portent que sur de faibles montants, ne présentent que peu d'intérêt pour l'analyse économique. En outre, les institutions financières sont, en France, très centralisées et n'ont donc pas de comportement proprement régional.

2.2. L'équilibre des opérations

Le tableau 4 fournit des comptes équilibrés pour les divers agents régionaux mais les comptes d'opérations ne s'équilibrent qu'au niveau national. Par exemple, le compte des salaires bruts et cotisations sociales (70); le tableau 4 donne les sommes versées par les agents de chaque région (mais non par les agents non régionalisés) ainsi que les sommes reçues par les agents des diverses régions. Mais il n'y a pas équilibre par région puisque le tableau n'isole pas les montants versés par les employeurs d'une région dans les autres régions et ne régionalise pas les sommes versées par les agents non régionaux. Pour que le tableau économique d'ensemble régional obéisse aux mêmes principes que le tableau national, c'est à dire pour qu'il fournisse en même temps les comptes régionaux des agents et des opérations, il faut distinguer, dans ces dernières, la région où elles s'effectuent.

L'équilibre régional se présente différemment pour les comptes de biens et services et pour les comptes d'opérations de répartition.

2.2.1. Régionalisation des Opérations de répartition

Afin de ne pas surcharger le tableau 5, deux opérations seulement y ont été régionalisées. Elles suffisent pour présenter les divers cas possibles.

i. *Salaires et cotisations sociales* (70). La ligne et la colonne relatives aux salaires sont partagées en autant de lignes et de colonnes qu'il y a de régions (3 dans le tableau 5). Ainsi les salaires versés par les établissements (croisements des «lignes» comptes d'exploitation des établissements et des 3 colonnes «Salaires

TABLEAU 5

TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE RÉGIONAL

		Agents			RESSOURCES						u.I.F. 5			Opérations		EMP		CF	T	
		EXP	AFF	CAP	EXP	2-Ménages		3-Administrations		A	C	Ext	Biens et Services	70	74	nr	d			
		r1 r2 r3 nr	r1 r2 r3	r1 r2 r3	r1 r2 r3	r1 r2 r3	r1 r2 r3	r1 r2 r3	r1 r2 r3	r1 r2 r3	nr	nr	nr	r1 r2 r3	r1 r2 r3	nr	d			
EMPLOIS	1 Entreprises	EXP	RBE												×	×	×			
		AFF		EP		RBEI												×		
		CAP												F						
	2 Ménages	EXP					RBE									×		×		
		AFF			EP										C	×		×		
		CAP			FFCEI										F			×	×	

bruts et cotisations sociales») sont représentés par une matrice dont les termes ont une signification différente selon qu'ils concernent des établissements régionaux ou non régionalisés. Dans le 1er cas les termes, s_i^j sont égaux aux salaires (ou cotisations sociales) versés par les établissements de la région i aux ménages (et à la Sécurité Sociale) dans la région j . Pour les établissements non régionalisés, le terme s_n^j est égal aux salaires (et cotisations sociales) versées à des agents de la région j . Le compte des salaires et cotisations sociales est alors équilibré dans chaque région. On voit que les salaires et d'une façon générale les opérations des établissements non régionaux ne sont régionalisés que dans la mesure où ils interviennent dans l'équilibre régional d'un compte d'opération. Il en est de même pour les opérations des ménages non-résidents, des administrations non régionales, des institutions financières et de l'extérieur.

ii. *Transferts* (74). Outre des opérations qui obéissent aux règles qui ont été présentées sur l'exemple des salaires (subventions . . .) ce poste comprend la coopération internationale. Elle ne met en jeu que des agents non régionaux (Etat et administrations étrangères et internationales d'une part, étranger d'autre part). Aussi le compte des transferts est-il décomposé en 4 lignes et colonnes, la 4ème étant réservée aux opérations non régionalisées (coopération internationale dans l'exemple choisi). Bien entendu les postes des comptes d'opérations non régionalisés sont toujours à l'intersection des comptes d'agents non régionaux.

2.2.2. Régionalisation des opérations sur biens et services

i. On supposera d'abord que toutes les activités sont régionalisées et qu'il n'y a pas de frais de transports.

Il n'y a donc pas de compte des établissements non régionalisés. Dans ce cas, le compte des opérations sur biens et services est partagé en 3 lignes (et colonnes) correspondant aux opérations réalisées dans chacune des régions. Pour que l'équilibre entre les ressources et les emplois de biens et services soit assuré dans chaque région, il faut faire intervenir les échanges interrégionaux de produits. Ils sont portés à l'intersection des lignes et colonnes «biens et services» (matrice des échanges).

Les termes non diagonaux e_i^j correspondent à la valeur des produits de la région j utilisés dans la région i . Pour différencier les échanges extérieurs des échanges interrégionaux, le terme e_i^j est appelé « valeur des entrées de la région i en provenance de la région j ou des sorties de la région j vers la région i . » Les entrées (ou sorties) correspondent à la valeur (départ usine) des produits échangés. L'écart entre les marges commerciales sur les produits vendus dans la région et les marges des établissements commerciaux de la région est porté dans la diagonale principale de la matrice des échanges. La somme algébrique des termes de cette diagonale est nulle puisque, pour l'ensemble du pays, le total des marges est égal à la production du commerce (Les termes diagonaux sont d'autant plus faibles que la part des transactions effectuées par l'intermédiaire du commerce local est forte).

ii. On introduit maintenant la branche «Transports et télécommunications» dont les comptes ne sont pas régionalisés.

Dans l'égalité fondamentale des biens et services:

$$Production + Importation + Entrées^{12} = Utilisations finales intérieures + Exportation + Sorties$$

le terme production était jusqu'ici égal à la somme des valeurs ajoutées (augmentées des droits et taxes à l'importation par suite des définitions adoptées pour le commerce extérieur) encore appelé *production intérieure brute*.

Si l'on isole la branche « Transports et télécommunications », l'égalité précédente doit être modifiée. En effet, la somme des valeurs ajoutées n'est égale à la production que s'il n'y a pas de consommations intermédiaires (les intraconsommations sont annulées par convention). Mais pour une branche donnée, il faut faire intervenir les consommations intermédiaires.

Aux trois comptes de biens et services précédents, est ajouté un compte non régionalisé pour le transport (et les télécommunications). L'équilibre des biens et services s'écrit pour cette branche:

$$\begin{array}{l} \text{Consommation intermédiaire} \\ \text{de la branche} \\ \text{Transports} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Valeur ajoutée} \\ \text{par le} \\ \text{transport} \end{array} + SUS^{13} =$$

$$\text{Consommation intermédiaire} + \text{utilisations finales de transport par les autres branches}$$

La valeur ajoutée par le transport figure à l'intersection de la ligne Transport et de la colonne « Compte d'exploitation des établissements non régionalisés ».

Sur la ligne des ressources, les consommations intermédiaires de la branche transports sont détaillées par région d'achat. Elles sont portées à l'intersection de la ligne transports et des colonnes relatives aux biens et services des régions considérées. Sur la colonne relative aux transports est inscrit le total de la demande finale de transport et des consommations intermédiaires de transport par les autres branches.

L'équilibre entre emplois et ressources de transport est respecté par cette méthode de comptabilisation qui présente en outre l'avantage de donner, dans chaque région, l'équilibre des biens et services pour l'ensemble des produits, y compris le transport. En effet, les termes de la 4e ligne et de la 4e colonne de la matière des échanges peuvent aussi s'interpréter comme une répartition, selon les régions d'utilisation de la valeur ajoutée du transport.

Ainsi se trouvent équilibrés tous les comptes de biens et services. Il aurait été également possible de présenter les équilibres de biens et services sous forme d'un tableau des échanges interindustriels interrégionaux. Mais, à un niveau aussi agrégé, ce tableau ne présentait guère d'intérêt et empêchait de mettre en

¹²avec correction pour les marges commerciales.

¹³Solde des utilisations de services: ce terme résulte des conventions adoptées pour la comptabilisation du commerce extérieur.

évidence la consommation globale, dans chaque région, des ménages résidents ou plus généralement de chaque catégorie d'agents.¹⁴

C'est en effet la consommation globale (y compris le transport) répartie selon les régions d'utilisation qui apparaît pour chaque agent à l'intersection de la ligne correspondant à son compte d'affectation et des colonnes relatives aux biens et services de chaque région. De la même façon, les matrices relatives à la formation de capital distinguent la région de résidence de l'agent (en ligne) et la région de localisation du bien (en colonne).

On voit que les comptes régionaux de biens et services ainsi que les comptes régionaux d'opérations de répartition sont établis d'après le critère de territorialité alors qu'il n'en est pas de même pour les comptes de agents régionaux. Il reste à donner quelques indications sur les méthodes d'élaboration des comptes régionaux et, à cette occasion, à préciser certaines définitions.

3. DÉFINITIONS ET MÉTHODES D'ÉLABORATION

Seuls les comptes des agents régionaux sont actuellement élaborés. Les comptes des collectivités locales sont établis à partir des mêmes documents et selon les mêmes méthodes que les comptes nationaux.

Il en est de même des comptes des ménages mais une difficulté particulière vient de ce que les informations tirées d'enquêtes par sondage ne sont pas toujours régionalisables en raison des faibles effectifs des échantillons régionaux. Dans certains cas (la consommation en particulier), les évaluations régionales sont calculées à partir de la structure démographique et des données nationales correspondant à cette structure.

Les problèmes exclusivement régionaux posés par l'élaboration des comptes se rencontrent dans le cas des entreprises et des établissements. Les comptes de production et d'exploitation sont établis par branche d'établissements¹⁴ tandis que les comptes d'affectation et de capital sont dressés par secteur d'entreprises.¹⁵

La production d'une branche, évaluée aux prix à la production départ usine, est affectée à la région dans laquelle les produits apparaissent. Comme au niveau national, c'est la notion de production disponible qui est retenue dans les comptes de production.¹⁶ Ainsi pour chaque branche, le total des productions disponibles des diverses régions redonne la valeur fournie par les comptes nationaux. Mais cette méthode de comptabilisation affecte aux sièges sociaux une production physique nulle alors qu'ils supportent des frais de production (essentiellement des salaires et quelques consommations intermédiaires). Aussi a-t-on créé une branche particulière: « Services rendus à l'entreprise par son siège social », dont la production est évaluée à son coût¹⁷ et qui est « consommée »

¹⁴Toutefois un tableau des échanges interindustriels interrégionaux est prévu. Il constituera une annexe au TEER avec lequel il s'articulera.

¹⁵Une branche d'établissements est constituée par les sections d'entreprises affectées à la fabrication d'un groupe de produits donné. C'est la nomenclature en 29 branches qui est utilisée.

¹⁶Pour une entreprise entière, le secteur est défini par son activité principale. La nomenclature utilisée compte 29 secteurs.

¹⁷La production disponible d'une branche est égale à la valeur des produits fabriqués par la branche, déduction faite de la valeur des intraconsommations qu'elles proviennent de la région, du reste de la France ou de l'étranger.

par les établissements de l'entreprise. Les comptes de cette branche se présentent comme suit en pratique :

<i>Production</i>	Production = Valeur ajoutée
<i>Exploitation</i>	Valeur ajoutée = Salaires et charges salariales

La production de cette branche est une consommation intermédiaire des autres établissements entre lesquels elle est répartie proportionnellement à la valeur de leur production. Cette correction n'est effectuée que pour certaines entreprises multirégionales importantes. Elle permet en particulier d'affecter à la région parisienne une valeur ajoutée tenant compte de l'activité des nombreux sièges sociaux de cette région.

Le processus d'élaboration des comptes est dicté par les statistiques disponibles. Certaines concernent les entreprises entières dont elles reproduisent la comptabilité (Déclaration des bénéficiers industriels et commerciaux). D'autres (fichier des entreprises et des établissements, recensement industriel de 1962) croisent les données relatives aux entreprises et aux établissements. Enfin les statistiques de production en quantités physiques concernent les établissements.

Les déclarations des bénéficiers industriels et commerciaux fournissent les comptes d'exploitation, d'affectation et de capital des entreprises. Les comptes d'exploitation des entreprises multirégionales sont ensuite ventilés entre les régions d'établissements à l'aide de données sur les effectifs par branche issues du recensement industriel pour 1962 et actualisées à partir de sources diverses pour les années ultérieures.

Les consommations intermédiaires sont évaluées globalement dans chaque branche. L'évolution de la production résultant de ces estimations est alors confrontée à celle qui résulte des statistiques régionales de production en quantités physiques et des statistiques nationales de prix à la production (On admet, faute de données que, dans chaque branche, il n'y a pas de dispersion régionale des prix).

BIBLIOGRAPHIE

I — *Sur la Comptabilité Nationale Française*

- (1) — Méthodes de la Comptabilité Nationale (cadres et définitions de la base 1959). Etudes et Conjoncture, mars 1966. (Un volume analogue, relatif à la base 1962 est en préparation.)
- (2) — Présentation de la Comptabilité Nationale Française, par B. Brunhes. Les collections de l'I.N.S.E.E., série comptes et planification. (Présentation des définitions de la base 1962.)

II — *Sur la Comptabilité Régionale Française*

- (3) — Présentation d'un cadre comptable régional, par P. Soubie, Etudes et conjoncture, octobre 1965. (Les comptes régionaux des ménages en 1962 présentés dans cet article sont repris dans la publication suivante.)
- (4) — Comptes économiques régionaux. Essai de régionalisation des comptes de la Nation 1962. Sous la direction de P. Soubie, Etudes et conjoncture, numéro spécial 1966. (Ce volume donne, pour 1962, les comptes régionaux des divers agents, à l'exception des comptes d'affectation et de capital des entreprises. Les résultats sont précédés d'une note sur la méthodologie.)

¹⁸En pratique seuls les salaires et les charges salariales sont évalués.

- (5) — Les comptes régionaux des ménages en 1966 et 1967 par N. Borel, Etudes et conjoncture, avril 1969. (Les résultats, établis en base 1959, sont comparables à ceux qui ont été publiés pour 1962 dans (4).)

III — Sur les méthodes de planification

- (6) — Méthodes de programmation dans le Vème Plan Etudes et conjoncture, décembre 1966. (Un chapitre est consacré aux travaux régionaux).
- (7) — Rapport technique sur le Vème Plan Etudes et conjoncture, mai 1967. (La 3ème partie décrit les projections régionales.)
- (8) — Un outil du Plan: le modèle FIFI par M. Aglietta et R. Courbis, Economie et Statistique, mai 1969. (L'article décrit, non les équations du modèle qui sont au nombre d'un millier environ, mais ses caractéristiques essentielles. Les problèmes régionaux ne sont pas abordés.)
- (9) — La régionalisation du Plan, Economie Régionale, novembre 1966. (L'article présente les institutions nationales et régionales chargées de la régionalisation du Plan et décrit très sommairement la procédure suivie.)

Sigles utilisés dans les tableaux 1, 4 et 5

EXP ou E	Comptes	{	d'exploitation
AFF ou A			d'affectation
CAP ou C			de capital
C.F.	Capacité de financement		
T	Total		
ri	région i (tableaux 4 et 5)		
rr	non régionalisé ou non régional (tableaux 4 et 5)		
PIB	Production intérieure brute		
I	Importations		
C	Consommation		
F	Formation de capital (formation brute de capital fixe + variations de stocks)		
E	Exportations		
ECH	Matrice des échanges interrégionaux (tableau 5)		
RBE	Résultat brut d'exploitation		
EP	Epargne brute		
RBEI	Revenu brut des entrepreneurs individuels		
FF CEI	Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels		
X	représente une grandeur non nulle (nombre ou matrice selon les tableaux)		

Nota

1 — Toutes les données du tableau 1 sont numériques. Celles des tableaux 4 et 5 sont, selon le cas, des nombres ou des matrices (ces dernières sont parfois réduites à un vecteur ligne ou colonne.)

Exemple: a) RBE des entreprises: il est représenté par un nombre dans le tableau A, par une matrice à 4 lignes et 3 colonnes dans les tableaux 4 et 5.

b) PIB des entreprises: c'est un nombre dans le tableau 1, un vecteur ligne (à 4 composantes) dans le tableau 4, une matrice carrée (4 lignes et 4 colonnes) dans le tableau 5.

c) Les salaires versés par les administrations (représentés par x à l'intersection des lignes « compte d'affectation des administrations et des colonnes » 70 — Salaires et Cotisations sociales) sont représentés par un nombre dans le tableau 1, par un vecteur colonne (à 4 composantes dans le tableau 4) et par une matrice (4 lignes et 3 colonnes) dans le tableau 5.

2 — Dans chacun des tableaux 1, 4 et 5, la somme des termes d'une ligne est égale à la somme des termes de la colonne qui la croise sur la diagonale principale. Cette égalité exprime l'équilibre du compte considéré.

a) Dans le tableau 4 on trouve les comptes des agents régionaux et des agents non régionaux.

Mais les comptes d'opérations ne sont donnés qu'au niveau national, par exemple: compte des biens et services (6).

En ressources (en ligne) on trouve la production intérieure brute, décomposée par région et les importations (non décomposées). De même tous les termes qui figurent en emplois (en colonne) ne sont pas décomposés par région.

b) Dans le tableau 5, tous les comptes (agents et opérations) sont donnés par région à l'exception de ceux qui concernent des agents ou des opérations non régionalisés. Toutefois, si les comptes des agents non régionalisés ne font pas apparaître de solde par région (par exemple: épargne), les opérations qu'ils effectuent dans chaque région sont isolées (pour les opérations régionalisées).

SUMMARY

In response to the needs arising in the preparation of the Plan, the National Institute of Statistics and Economic Studies (I.N.S.E.E.) is developing series of regional economic accounts beginning with the year 1962. These accounts apply to the 21 programming regions specified by the French planning system and are developed in a uniform manner following concepts rigidly derived from those of the French system of national accounts. However, regionalization has not been provided for certain elements of the national accounts which appear to be of little use in regional analysis. Conversely, it was necessary to devise new solutions to various problems which do not arise at the national level, such as the allocation of the activities of multi-establishments firms among the regions in which they operate.

Although the accounting framework was defined for the whole set of accounts for which regionalization was desired, the initial work was done on elements which could be evaluated rapidly using immediately available statistics and which were of the most interest in the regionalization of the Plan. Consequently, priority was given to the completion of accounts for regional decision-making units (local governments, households, enterprises and establishments). But only preliminary work was done on the regional equilibrium of operations, since this would have necessitated intensive statistical investigation.

In parallel with the development of the regional accounts, a medium term projection model was perfected. This model, which constitutes a regionalization of the physical financial model used for the national planning system, deals with two areas: local governments and households.

The projection of the accounts for the local governments makes it possible to study the financing of collective investment; the projection of the household accounts provides a measure of regional differences in income and their evolution. The first projections, prepared in 1970 for the year 1975, are of an experimental nature, even more so than the series of regional accounts.